



# Demande d'autorisation pour ouvrir un débit temporaire

N° 44-2026

Ouverture exceptionnelle

Prolongation d'ouverture

**DEBIT DE  
BOISSONS**

**CATEGORIE 3**

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) Mme ROINARD

Prénoms Magalie

Profession ou qualité Gérante épicerie Le Comptoir

Domicile 3 place du 8 mai 1945, 86210 Archigny

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Épicerie Le Comptoir à Archigny

Le 20/06/2026 de 16h00 Jusque 23h00

Le de Jusque

Le de Jusque

A l'occasion de (1) Fête de la musique

(1) Indiquer le motif : foire,  
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 05/06/2026

## ARRETE DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art.L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

### Arrête :

Que : Mme ROINARD Magalie est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Épicerie Le Comptoir à Archigny Le 20/06/2026 de 16h00 Jusque 23h00

Le de Jusque

Le de Jusque

Fait à Archigny

, le 05/06/2026

